

Bilan des actions conventionnées  
en 2014

# LES CHANTIERS D'INSERTION INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



## Présentation et objectifs

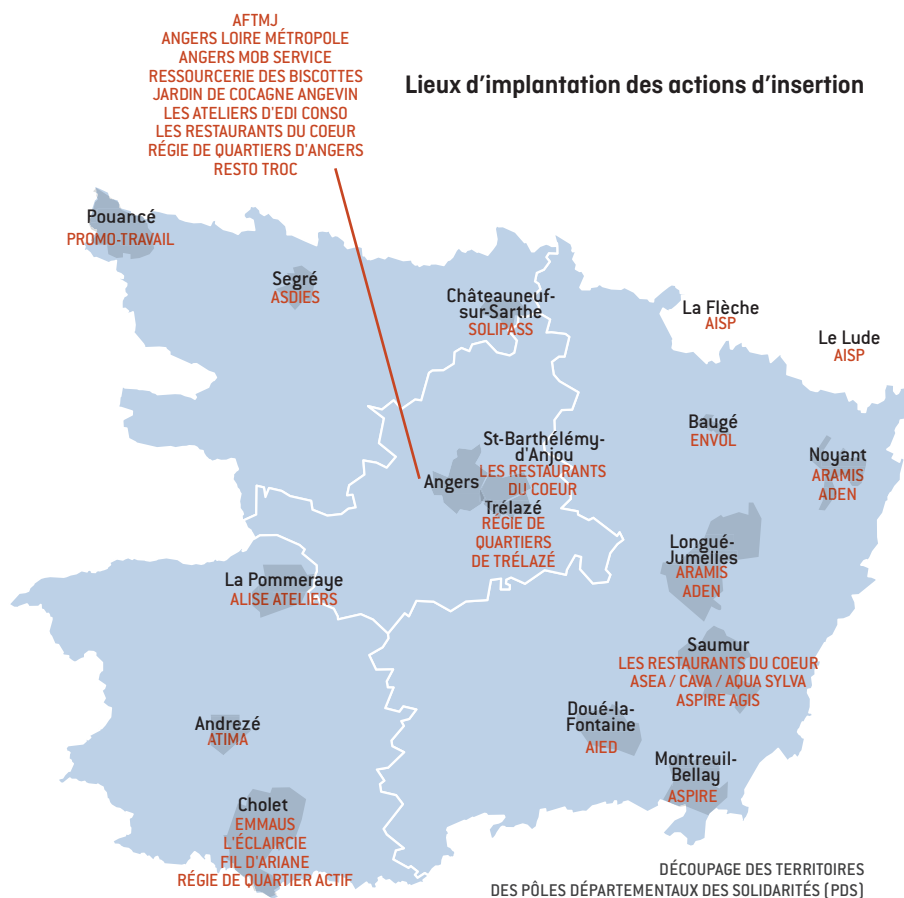
➔ L'objectif des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) est la mise en situation de travail de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières et ne pouvant pas accéder directement au marché du travail sans un accompagnement spécifique. Ils permettent de prendre ou reprendre un rythme de travail et de découvrir l'environnement professionnel.

➔ L'accompagnement permet de traiter les problématiques sociales faisant obstacle à une insertion professionnelle efficace. Il permet également de définir ou de concrétiser le projet professionnel et/ou la recherche d'emploi.

➔ Le chantier d'insertion est généralement une association loi 1901 et fait partie des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Il doit être conventionné au préalable par l'Etat via l'UT-DIRECCTE et après avis du Conseil départemental d'insertion par l'activité économique (CDIAE).

➔ La plupart des ACI est adhérente à la FNARS - Fédération nationale des associations de réinsertion sociale ou à Chantier école.

## Lieux d'implantation des actions d'insertion





### Les caractéristiques du conventionnement avec le Département

➔ 27 chantiers d'insertion ont passé convention en 2014, cela représente 380 places pour des bénéficiaires du RSA socle sur un total de 577 postes conventionnés par l'Etat.

➔ Le soutien financier du Département s'élève à 1 649 200 € soit un coût par place de 4 340 €.

➔ Le Département finance également dans le cadre du Fonds d'aide aux jeunes 41 places pour le public 18/25 ans pour un montant de 150 670 €. (11 Ateliers et Chantiers Insertion (ACI) et 3 dispositifs réservés aux jeunes [ASEA PCV + ASEA 20H Chrono Angers + ASEA 20H chrono Saumur].

➔ Ce conventionnement vise à renforcer l'encadrement et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA en complément de l'aide de l'Etat. La prise en charge est limitée à 24 mois maximum.

➔ Après une phase d'accueil et de premier diagnostic, l'ACI met en œuvre :

- ▶ un encadrement qualifié et adapté permettant une adaptation au poste de travail, l'acquisition de savoir-être et de savoir-faire et un apprentissage des gestes et des pré-requis professionnels.

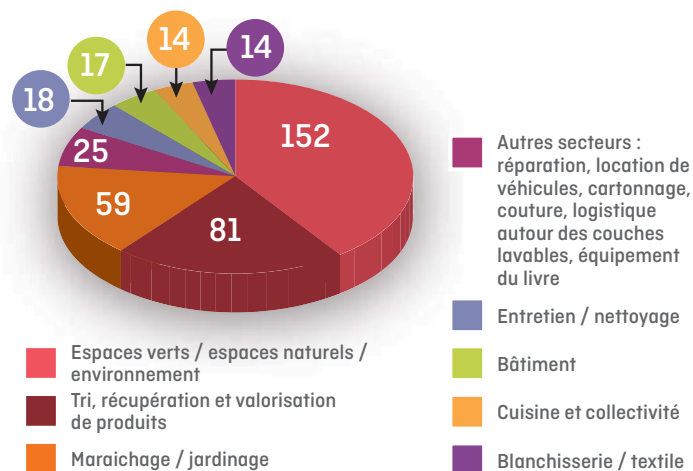
- ▶ un suivi régulier par un professionnel qualifié et identifié, chargé de l'accompagnement socioprofessionnel des salariés en insertion.

➔ Le bénéficiaire est salarié en contrat aidé entre 20 et 26 h/semaine pendant 24 mois maximum (CUI CAE jusqu'en juin 2014 et en Contrat Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) depuis le 1er juillet 2014, suite à la réforme de l'IAE).

➔ Le référent RSA est associé aux démarches engagées avec le salarié en insertion.

### Les supports

Répartition par secteur d'activité du nombre de places sur un total de 380.



### La réalisation des objectifs conventionnels

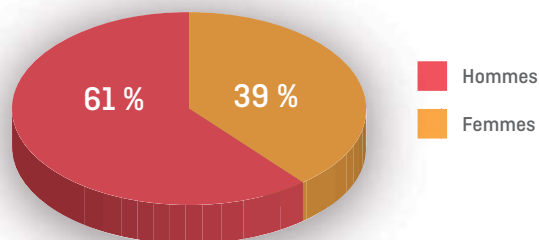
➔ Les 380 places conventionnées par le Département au titre du RSA socle ont permis à 679 personnes de réaliser 449 728 heures, soit 268 ETP. Le taux d'occupation des places a été de 104%. Ce résultat s'explique par une augmentation du temps de travail se rapprochant des 26 heures hebdomadaires.

➔ En moyenne, 1.78 personnes passent sur une place annuelle en chantier d'insertion.

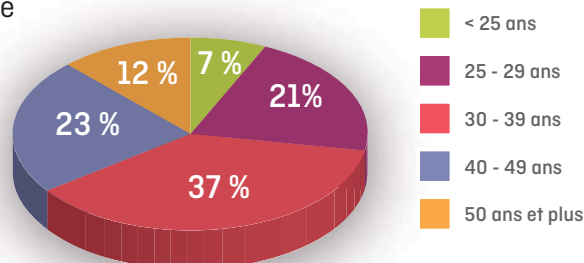
➔ Par ailleurs, les 41 places destinées aux jeunes ont accueilli 149 personnes.

## Le profil du public RSA accueilli

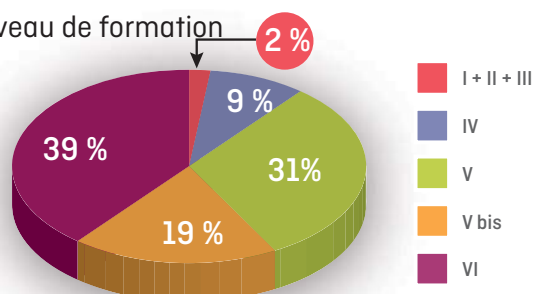
Sexe



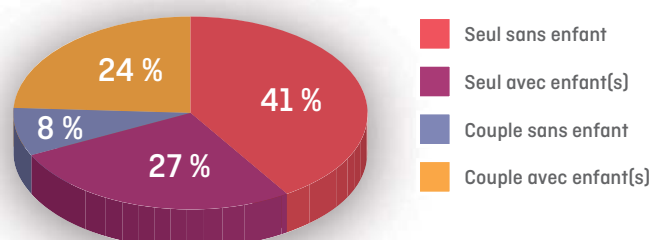
Âge



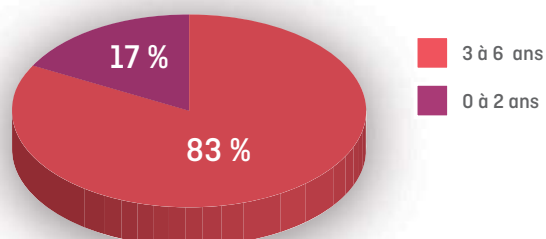
Niveau de formation



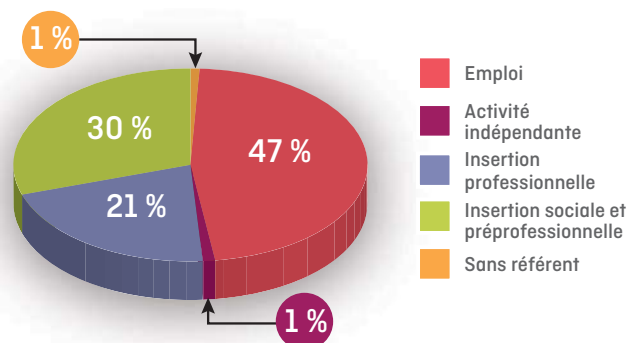
Situation familiale



Ancienneté dans le dispositif



Référent RSA



### Commentaires :

➔ Le public des ACI est majoritairement masculin (61%). Toutefois, la part des femmes dans les chantiers d'insertion a augmenté de 2 points par rapport à 2013, ce qui reflète l'effort des chantiers pour accueillir un public féminin et une meilleure orientation de ce public par les référents.

➔ On constate un vieillissement du public RSA accueilli en ACI entre 2013 et 2014 (- 4 points pour les jeunes de moins de 30 ans ; + 3 points pour les 50 ans et +).

➔ 58 % des personnes ont un niveau de formation VI/V bis (ce qui correspond au niveau de formation du public ciblé par les chantiers d'insertion).

➔ 68 % des salariés en ACI vivent seuls avec ou sans enfant(s).

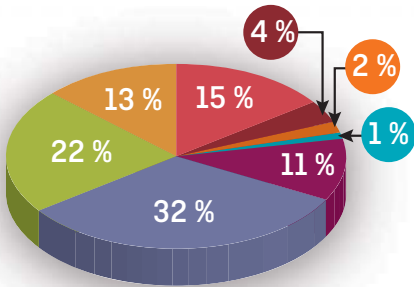
➔ 83 % du public en chantier d'insertion ont une ancienneté dans le dispositif RSA de 3 à 6 ans alors que ce public ne représentait que 61 % en 2012 et 77 % en 2013. La part des personnes dont l'ancienneté est supérieure à 7 ans est infime alors qu'elle représentait 12 % en 2012.

➔ Le principal organisme référent RSA des bénéficiaires accompagnés en chantiers d'insertion est Pôle emploi (47%). Néanmoins, les référents sociaux, tous organismes confondus, représentent 30 % des référents RSA.

➔ Les difficultés majeures rencontrées par les bénéficiaires, ressortant des bilans fournis par les structures sont principalement liées à la mobilité, à l'isolement, aux problèmes relationnels et à la santé. On peut constater qu'une part significative de public bénéficiaire du RSA est reconnu travailleur handicapé (4%).

## La situation des bénéficiaires du RSA à la sortie de l'action

### Sorties



### Commentaires :

➔ Par rapport à 2013, les sorties vers l'emploi ont baissé de 3 points et les entrées en formation ont augmenté de 5 points.

➔ Par contre, les sorties vers l'insertion sociale et les arrêts avant terme ont baissé chacun de 3 points par rapport à 2013.

➔ Le pourcentage d'arrêt avant le terme du CDDI (13%) est plus important que dans les entreprises d'insertion (12%) et moins élevé que dans les associations intermédiaires (19%).

## Évolution 2014 - 2015

Le Comité National de l'Insertion par l'Activité Economique (CNIAE) a lancé la réforme du financement de l'IAE le 11 avril 2013. En ce qui concerne les chantiers d'insertion, cela a entraîné le remplacement des CUI/CAE par des CDDI (comme les autres familles de l'IAE) et a modifié le financement de l'Etat, à compter du 1er juillet 2014. Ce financement comprend une nouvelle aide au poste d'insertion qui se compose de 2 parties : un montant socle (co-financé par le Département) destiné à financer les missions de base de l'ACI et un montant modulé permettant de valoriser les efforts particuliers des structures. Ces changements ont été accompagnés par l'Etat qui a associé les réseaux de l'IAE et les partenaires financiers.

Le Département a prévu en 2015 de réunir les chantiers d'insertion afin d'échanger sur les pratiques d'accompagnement réalisées par les structures.

## Témoignage de l'ASDIES sur un parcours

*Embauché fin 2012, cet homme de 33 ans a été orienté vers le chantier d'insertion par le Conseiller emploi formation du Département. En très forte instabilité sociale et sans réelle expérience professionnelle, il souhaite s'orienter vers le domaine de l'informatique sans en avoir une idée plus précise.*

*Les objectifs définis pour son parcours sont de stabiliser sa situation sociale, prendre un rythme et des habitudes de travail et de se construire un projet professionnel. Il montre de bonnes capacités et compétences professionnelles et s'intègre bien dans l'équipe. Grâce à l'APRE, il achète un scooter.*

*Pour stabiliser sa situation, il sera accompagné par la structure et par les services sociaux.*

*Il s'oriente vers les métiers de la soudure et rentre dans une forte dynamique de recherche d'emploi et de formation en privilégiant les opportunités du territoire. Il envisagera finalement d'intégrer l'industrie agroalimentaire par le biais de l'intérim.*

*A la fin de son contrat, il fera un bilan très positif de son passage dans le chantier d'insertion.*

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

# anjou

Département de Maine-et-Loire

Direction générale adjointe du Développement social et des solidarités  
 Direction insertion / Service Insertion et emploi  
 CS 94104 - 49941 ANGERS CEDEX 9  
[solidarites.maine-et-loire.fr](http://solidarites.maine-et-loire.fr)

Ayez le réflexe...  
**PORTAIL INSERTION**  
[insertion.maine-et-loire.fr](http://insertion.maine-et-loire.fr)

